



FG/MM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS REUNION DU BUREAU DU 4 AVRIL 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, sur convocations envoyées le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Bureau de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Pascal MORA, Maire de GELOS, Président ;
- M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY, 2^{ème} vice-Président ;
- M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU, 3^{ème} vice-Président.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- M. Didier IRIGOIN, Maire de BEGUIOS, 1^{er} vice-Président ;
- Mme Fabienne COSTE-DOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN, 4^{ème} vice-Présidente.

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, directeur ; M. DELHEURE, directeur adjoint ; Mme VAYSSIER, responsable du Service Intercommunal Administratif ; Mme GASTELLU, responsable du Service Intercommunal du Numérique ; M. LAGUEYTE, responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture ; Mme ROCA, Adjointe au responsable du Service Intercommunal Territoires et Urbanisme ; M. BRUSQUE, responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement ; Mme MOISAND, assistante de direction.

Secrétaire de séance :

M. BORDES a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

D / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

En 2022, l'Agence a conclu un accord-cadre de partenariat pour 4 ans avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), le Centre de Gestion et l'Association Départementale des Maires en vue de développer l'expertise et les compétences des élus, agents et futurs agents des collectivités sous trois axes : développer la formation et l'information, réaliser des études et participer au développement de recherches.

Le premier axe à développer prévoit, entre autres, de favoriser l'intervention d'agents de la Maison des Communes dans les formations de l'UPPA. Traditionnellement, les interventions des agents de l'Agence sont réalisées sur la base de volontariat, les agents bénéficiant alors de facilités d'absence.

Toutefois, dans le cadre du Diplôme Universitaire des Métiers de l'Administration Générale Territoriale (DU MAGT) qui vise à répondre aux besoins de recrutement à venir sur des postes de secrétaires de mairie dans le bassin des Pays de l'Adour, l'intervention de l'Agence nécessite le déploiement de tout un pan d'un Service. En effet, le Service Intercommunal du Numérique (SIN) intervient pour former ces futurs agents sur les logiciels métiers (paie, budget, état-civil, etc.) et il est alors nécessaire de mettre à disposition des étudiants, en complément des agents formateurs :

- Les équipements informatiques ;
- Les logiciels métiers ;
- Toutes les licences informatiques nécessaires ;
- Et les locaux nécessaires dans l'enceinte de la Maison des communes.

Il convient en conséquence de conclure une convention spécifique avec l'UPPA dans le cadre de l'accord précité.

La convention serait conclue initialement pour la durée restant à courir de l'accord-cadre et pourrait être renouvelée une fois permettant ainsi, si l'accord-cadre est reconduit, de ne pas avoir de temps de latence pour la formation des étudiants.

L'UPPA rembourserait à l'Agence le seul coût du service sur la base du tarif de demi-journée voté annuellement par le Comité syndical et applicable en principe aux seuls adhérents du Service Intercommunal du Numérique.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. GAIRIN demande le nombre de demi-journées de formations dispensées par le Service.

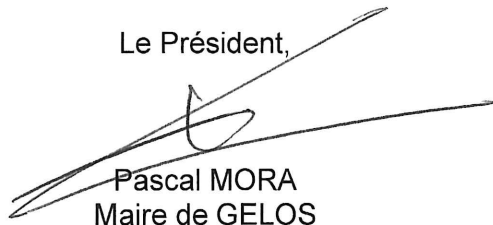
Mme GASTELLU répond que ça représente un total de 10 jours.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les termes de la convention de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et autorisent le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 10 avril 2024

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS